

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

-----

## DÉLIBÉRATION DE 2021 074

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MINZAC sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 22 septembre 2021

<u>Présents:</u> Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique POINTET, Abel BARAT, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

<u>Pouvoirs:</u> Michel FRICHOU par Sylvie CROSSOIR, Hélène DONADIER par Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE par Marie-Catherine ROHOF

Secrétaire : Jean-Pierre CHAUMARD

<u>Membres en exercice</u>: 32 <u>Présents</u>: 23 <u>Votants</u>: 26 <u>Abstentions</u>: 0 <u>Contre</u>: 0 <u>Pour</u>: 26

## <u>OBJET :</u> SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE - EXERCICE 2020

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 3131-5 du Code de la Commande Publique, les délégataires doivent produire chaque année, un rapport, établi conformément aux dispositions du décret N° 2005-236 du 14 mars 2005.

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation, une analyse de la qualité des ouvrages et du service et permet en outre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Monsieur le Président présente le rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson relatifs à l'exercice 2020, établis par la société AGUR.

Après avoir procédé, conformément à l'article L1411-3 du C.G.C.T. à son examen, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel du délégataire du service public d'assainissement non collectif relatif à l'exercice 2020.

Le Président, Thierry BOIDÉ

## **RAPPORT ANNUEL 2020**

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Synthèse Service de l'année Patrimoine P. 4 P. 9

Bilan technique du service P. 12 Economie de la délégation

P. 15



LE RAPPORT ANNUEL

DU DÉLÉGATAIRE

CONCERNE LA GESTION 2020 DU

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

DÉLÉGUÉ À AGUR PAR LA

COMMUNAUTE DE COMMUNES

MONTAIGNE MONTRAVEL ET

GURSON DANS LE CADRE DU CONTRAT

D'AFFERMAGE APPROUVÉ LE 27

DÉCEMBRE 2016.

Le présent rapport a pour objet, non seulement de satisfaire aux obligations contractuelles d'informations annuelles mais aussi de répondre aux exigences du décret nº 2007-675 du 2 mai 2007.

Ce décret concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement et les indicateurs de performance permettant d'évaluer la qualité du service tout au long du contrat d'exploitation.

En adéquation avec le décret 2007-675, le rapport du délégataire ci-dessous traite :

- > **de l'état des lieux** du parc des assainissements non collectifs.
- > des engagements à incidence financière d'une durée non égale à celle du contrat (conventions) mais nécessaire à la continuité du service et reconduits en fin de service.

Le rapport suivant visera à présenter l'activité du service au cours de l'année 2020 et les différents moyens humains et techniques mis en œuvre en vue de sa bonne réalisation. Nos actions en vue d'un développement durable sont détaillées tout au long de ce descriptif. Un bilan financier annuel de ce service est également présenté.

### SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

Chiffres clés Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif Faits marquants



## 09-11

#### **SERVICE - PATRIMOINE**

Le contrat Organisation du service par Agur



## 12-14

## **BILAN TECHNIQUE DU SERVICE**

Répartition par commune des contrôles dans le neuf ou l'existant Répartition par commune des contrôles de conception et certificat urbanisme



## 15-17

## **ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION**

Tarification du service Compte d'exploitation





## SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

- 1. Chiffres clés
- 2. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- 3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)
- 4. Faits marquants

## 1 - Chiffres clés

4530

Assainissements individuels

18

Communes

31

Contrôles de bonne Exécution 2020

86.8%

Taux global de conformité

122 Contrôles périodiques 2020

# 2 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

	Nombre (	POINTS		
CARACTÉRISTIQUES	Sioui	SINON	OBTENUS	
A- Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise e	n œuvre du SPA	NC		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0	20	
Application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibaration	20	0	20	
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des travaux réalisés ou réhabilités depuis moins de 8 ans	30	0	30	
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0	30	
B- Eléments facultatifs du SPANC				
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0	
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0	
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0	0	
TOTAL	140	0	100	

## 3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

L'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

Il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement sur le nombre total d'installations contrôlées (exprimé par un pourcentage)

La fréquence de détermination est annuelle. L'indicateur décrit la conformité des installations au 31 décembre de l'année N

## 3.1 DÉFINITION

Cet indicateur ne peut être déterminé que pour les services où un contrôle du bon fonctionnement des installations existantes a été mis en œuvre.

Les données sont collectées sur un périmètre caractérisé par la même mission de contrôle de l'assainissement non collectif et un opérateur unique.

L'indicateur est calculé au niveau de ce périmètre ou à un niveau supérieur en consolidant

#### Règle de calcul:

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

## 3.2 CALCUL

INDICATEURS DE PERFORMANCE	2020
Nombre cumulé d'installations contrôlées conformes ou mise en conformité ou non conforme sans danger ou risque et validée par le service au 31/12	1824
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	2102
Taux de conformité en %	86.8 %

### TABLEAU DE REPARTITION PAR COMMUNE DU NIVEAU DE CONFORMITE

TAUX DE CONFORMITE GLOBAL A	AU 31/12	2/2020				
COMMUNE		NON COMPONINE	NON COME RISOUE	TAUX RISQUE DANGER	12 NOMBRETOTAL DE CONFORMITE	AVIS OF LATIONS
BONNEVILLE	10	22	5	86.5%	37	
CARSAC DE GURSON	50	53	40	72.0%	143	
FOUGUEYROLLES	23	34	5	91.9%	62	
LAMOTHE MONTRAVEL	91	126	26	89.3%	243	
MINZAC	27	26	10	84.1%	63	
MONTAZEAU	9	19	6	82.4%	34	
MONTCARET	74	172	28	89.8%	274	
MONTPEYROUX	72	156	41	84.8%	269	
NASTRINGUES	9	20	2	93.5%	31	
SAINT ANTOINE DE BREUILH	44	78	16	88.4%	138	
SAINT GERAUD DE CORPS	12	25	5	88.1%	42	
SANT MARTIN DE GURSON	28	49	14	84.6%	91	
SAINT MEARD DE GURCON	28	51	16	83.2%	95	
SAINT REMY	41	51	9	91.1%	101	
SAINT SEURIN DE PRATS	57	124	30	85.8%	211	
SAINT VIVIEN	14	15	3	90.6%	32	
VELINES	34	51	8	91.4%	93	
VILLEFRANCHE DE LONCHAT	51	78	14	90.2%	143	1
TOTAL	674	1 150	278	86.8%	2102	]

Sur les communes de Carsac de Gurson et de Montpeyroux, l'ensemble des installations d'assainissement non collectif a été contrôlé.

## 4 - Faits marquants

#### > COVID

Comme l'ensemble des professionnels de l'eau, la société AGUR a du adapter son organisation lors du 1er confinement pour garantir la continuité du service sans exposer son personnel et les usagers au risque de contamination à la COVID 19. Dans les faits nous avons pris les décisions suivantes pour gérer ces nouvelles contraintes :

- Durant les phases de confinement, maintien des accès au service clientèle pour les usagers et des interventions urgentes sur le service
- Courant Mars et Avril, arrêt des interventions non urgentes ne remettant pas en cause le bon fonctionnement du service
- Nous considérons que l'ensemble des activités a repris normalement à partir de la mi-juin 2020 (tout en maintenant les procédures sanitaires).



# SERVICE - PATRIMOINE

- 1. Le contrat
- 2. Organisation du service par AGUR

## 1 - Le Contrat

#### 1.1 LA COLLECTIVITÉ

Président de la communauté des communes

Monsieur T. BOIDE

## 1.2 LE CONTRAT

Nature du contrat : Affermage

Date d'effet : 01/01/2017 Durée du contrat : 8 ans

Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :

31/12/2024

# 2 - Organisation du service par Agur

## L'ORGANISATION LOCALE

La société AGUR met à la disposition la communauté des communes une organisation spécifique dédiée au service ainsi que tous les moyens matériels humains nécessaires à la qualité du service..

AGUR est représenté par son directeur de zone Jean Christophe MAYSTRE. Il assure les missions telles que :

- > Les relations avec les élus et les services
- > Le management de l'encadrement local
- > L'expertise technique
- > Le respect des engagements
- > Assurer le relai entre le siège et le terrain
- > Être votre interlocuteur unique

Laurent PERTUIS est le responsable de centre attitré et a une fonction d'encadrement et la gestion du service. Il est basé directement sur le secteur de la collectivité.

### LES AVENANTS AU CONTRAT

Aucun avenant au contrat d'affermage n'a été signé depuis sa mise en application en janvier 2017

Ses missions principales sont :

- > Le relationnel avec la collectivité
- > La gestion des interventions
- > L'organisation et la planification des missions des agents
  - > Le suivi de la clientèle

Il s'entoure de son équipe d'agents affectés exclusivement au service d'assainissement non collectif de la communauté des communes. Ils sont les garants de la continuité du service au quotidien.

Les agents en poste sont David CHAMPOUILLON et Florian MONTEIRO.

La société AGUR occupe un bureau d'accueil des usagers au sein du bâtiment ECOPOLE à Vélines.

Agence: MONTPON
Adresse: Ruisseau Noir

24 700 MONTPON MENESTEROL

Bureau ECOPOLE à Vélines

Un service d'accueil téléphonique est également proposé dans les heures d'ouvertures de la société. Une équipe de téléconseillers spécialisés basée à Bayonne répond aux demandes des abonnés du service.

0969394000

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30

Un numéro d'astreinte vous permettant de joindre l'agent d'astreinte sur votre secteur est également mis à disposition 24h/24.

09 69 39 40 00

## 2.3 LES MOYENS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

De nombreux moyens humains et techniques supplémentaires sont mis à la disposition de la la communauté des communes. Nous présentons entre autres les outils suivants :

#### Appel en masse AMA



Le système d'appel téléphonique AMA permettant une information en masse très rapide (1500 appels téléphoniques, SMS, mail envoyés par heure) en cas de problème sur le réseau de distribution par exemple.

#### LE SIG (Système d'Information Géographique)

Un SIG permettant l'archivage sur une base de données géoréférencée (base IGN) des assainissements non collectifs. Ce SIG est la mémoire informatique du positionnement et des interventions réalisées sur le parc.



## BILAN TECHNIQUE DU SERVICE

- 1. Répartition par commune des contrôles dans le neuf ou l'existant en 2020
- 2. Répartition par commune des contrôles de conception et certificat urbanisme 2020

# 1 - Répartition par commune des contrôles dans le neuf ou l'existant en 2020

Nom de la Commune	Nombre d'Installati ons ANC	Nombre de contrôles de réalisation conformes sans pollution	Nombre de diagnostics et contrôles périodiques
Bonneville Et St Avit Fuma	1	2	0
Carsac-De-Gurson	1	3	0
Fougueyrolles	1	1	0
Lamothe Montravel	1	7	5
Minzac	1	2	0
Montazeau	1	0	0
Montcaret	1	10	67
Montpeyroux	1	9	49
Nastringues	1	1	0
St Antoine De Breuilh	1	3	0
Saint-Géraud-De-Corps	1	2	0
St Martin De Gurson	1	3	1
St Meard De Gurcon	1	1	0
Saint-Rémy	1	4	0
Saint-Seurin-De-Prats	1	1	0
St Vivien	1	3	0
Velines	1	1	0
Villefranche De Lonchat	1	14	0
Total	16	67	122

## 2 - Répartition par commune des contrôles de conception et certificat urbanisme 2020

Nom de la Commune	Nombre d'installations ANC	Nombre de contrôles de conception	Avis sur certificat d'urbanisme	
Bonneville Et St Avit Fuma	132	0	0	
Carsac-De-Gurson	143	3	0	
Fougueyrolles	226	4	0	
Lamothe Montravel	453	8	0	
Minzac	198	0	0	
Montazeau	100	0	0	
Montcaret	470	6	0	
Montpeyroux	269	2	0	
Nastringues	72	1	0	
St Antoine De Breuilh	416	1	0	
Saint-Géraud-De-Corps	124	0	0	
St Martin De Gurson	296	6	0	
St Meard De Gurcon	322	4	0	
Saint-Rémy	286	1	0	
Saint-Seurin-De-Prats	255	3	0	
St Vivien	85	0	0	
Velines	319	1	0	
Villefranche De Lonchat	364	8	0	
Total	4 530	48	0	



# ÉCONOMIE DE LA DÉLÉGATION

- . Tarification du service
- 2. Compte d'exploitation

## 1 - Tarification du service

Les factures adressées aux usagers sont conformes aux éléments indiqués ci-dessous

SPANC CDC MONTRAVEL GURSON  Délégation de Service Public d'Assainissement Non Collectif					
	Tarification 2020	Quantité 2020	Coût annuel 2020	Tarification actualisée pour 2021	
Contrôle périodique des installations	16.52 €	122	2 015.44 €	16.70 €	
Contrôle en cas de transaction immobilière	77.42 €	115	8 903.30 €	78.26 €	
Contrôle de conception (installation neuve ou réhabilité)	96.77 €	48	4 644.96 €	97.82 €	
Avis sur certificat d'urbanisme	96.77 €	0	0.00€	97.82€	
Avis sur déclaration préalable de travaux	96.77 €	0	0.00€	97.82€	
Contrôle de bonne exécution (installation neuve ou réhabilité)	191.61 €	31	5 939.91 €	193.68 €	
Diagnostic initial d'installation (installations non contrôlées au 31/12/2018)	77.42 €	0	0.00€	78.26 €	
Dossier d'aide pour les installations subventionnées (comprenant le contrôle de conception)	94.74 €	0	0.00€	95.76 €	
Contrôle de mise hors service d'une installation	41.52 €	0	0.00 €	41.96 €	
Analyses de l'effluent rejeté (MES, DBO5 et DCO)	71.32 €	0	0.00 €	72.09 €	
Visite supplémentaire à la demande de la collectivité	52.16 €	0	0.00€	52.72€	
	Total 2020	316	21 503.61 €		

RECETTES EN € HT DU SERVICE POUR 2020

21 503.61 €

Désignation  Achats  Achats d'eau  Electricité	Année 2018 85€ -€ -€	Année 2019 228€ -€	Année 2020 370€ 0€
Achats d'eau	- € - €	-€	
	-€	_	0€
Flectricité		-€	
Liectricite	-€		0€
Produits de traitement		-€	0€
Autres (fournitures, produits)	85€	228€	370€
Services extérieurs	8 467 €	9 019 €	7944€
Sous traitance générale	-€	-€	0€
Analyses	-€	668€	0€
Autres (Assurances, locations, parc)	8 467€	8351€	7944€
Autres services extérieurs	-€	-€	0€
Frais de contrôle	-€	-€	0€
Frais postaux et de télécommunications	-€	-€	0€
Autres (intérimaires, transport,) (1)	-€	-€	0€
Impôts, taxes et versements assimilés	-€	-€	0€
Impôts directs	-€	-€	0€
Autres	-€	-€	0€
Charges de personnel	42 183 €	33 766 €	45 498 €
Dotations aux amortissements	-€	-€	0€
Renouvellement de matériel	2 532 €	1285€	88€
Matériel électromécanique	-€	-€	0€
Compteurs domestiques	-€	-€	0€
Accessoires hydrauliques	-€	-€	0€
Autres	2 532 €	1285€	88€
Total avant frais	53 267 €	47908€	53 900€
Frais généraux	7990.05€	7186.20 €	8 085 €
Total général	61 257.05 €	55 094.20 €	61985€

PRODUIT			
Désignation	Année 2018	Année 2019	Année 2020
Prestation de services	22 362,36 €	30 658,76 €	63 935€
Recettes bordereau	13 967,16 €	30 658,76 €	21 504 €
Produits agence de l'eau	8 395.20 €	0 €	0 €
Produits redevance annuelle			42 432 €
Produits financiers			0€
Produits financiers (impayés)		-4778,20€	0 €
TOTAL GENERAL	22 362,36 €	25 880,56 €	63 935€

